

**Question de Nicolas BESCOND relative au projet d'établissement pénitentiaire sur la commune de Noiseau et à l'insalubrité de la prison de Fresnes**

Madame la Préfète,

Lors de sa séance du 13 février 2023, notre assemblée a émis à l'unanimité un avis défavorable au projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur la commune de Noiseau.

Ce projet qui implique l'artificialisation de 16 hectares de terres agricoles, nous semble déconnecté des besoins et réalités de notre territoire. En plus d'un engagement toujours plus ferme vers le tout carcéral, la manière dont il est conduit, contre l'avis des populations et des élus locaux, est symptomatique d'un rapport aux collectivités territoriales que nous ne pouvons que déplorer.

Notre département compte déjà un établissement pénitentiaire sur la commune de Fresnes, dont l'état constitue d'ailleurs la parfaite illustration de ce choix politique national. Alors que le Contrôleur des lieux de privation de liberté a dressé un constat accablant concernant son insalubrité et sa surpopulation, alors que l'État a été condamné en 2018 à réhabiliter la prison - décision confirmée tour à tour par la Cour d'appel puis par le Conseil d'Etat, 5 ans plus tard -, celle-ci se trouve toujours dans la même situation d'extrême urgence.

Compte tenu de la situation que connaît ce centre pénitentiaire déjà existant, et de l'opposition justifiée de la population locale et des élu.e.s, l'État envisage-t-il de reconsidérer le projet de prison à Noiseau ?

Pouvez-vous en outre, m'indiquer les perspectives et les échéanciers prévus par l'État pour la réhabilitation de la prison de Fresnes, tenant compte de la vétusté et de la surpopulation carcérale de ce centre pénitentiaire ?

Attentifs aux éléments de réponse que vous nous apporterez, je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes salutations respectueuses.

**Nicolas BESCOND**

Conseiller départemental – Canton d'Ivry-sur-Seine